

**OBSERVATOIRE des MÉTIERS**  
de l'alimentation en détail

# Tableau de bord 2024

## Boucherie

Avec le soutien financier de



# PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

## 1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4722Z (Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

## 2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La majorité des entreprises du commerce de détail de viandes employeuses relèvent de la convention collective des entreprises de **boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers** (IDCC 0992), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

## 3. Evaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de détail de viandes et de produits à base de viande (4722Z) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises.

Les données du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la boucherie et de mesurer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage.



### MÉTHODOLOGIE

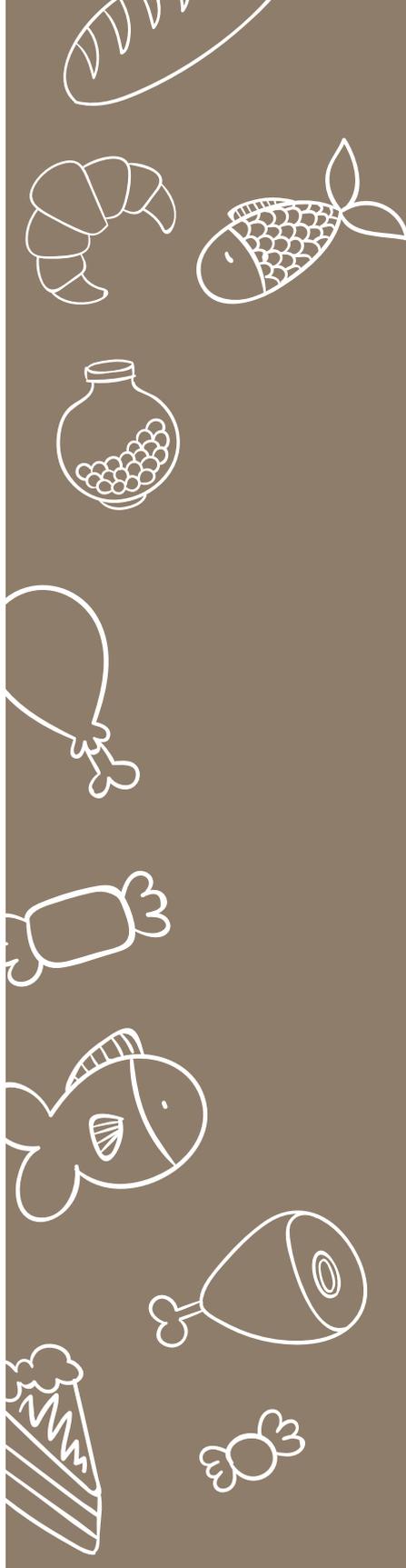
Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers pour le compte de l'**Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation**, à partir de différentes bases de données statistiques :

- Les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de viandes et de produits à base de viande (4722Z) ;
- Le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- Les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés ;
- La base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale.
- Les données DARES (d'après INSEE Base Tous Salariés BTS) pour ce qui concerne les emplois salariés de la branche (IDCC 0992) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.

## SOMMAIRE

<b>Le secteur de la boucherie (4722Z) et son évolution</b> .....	<b>5</b>
<b>1</b> Un nombre d'entreprises en légère baisse depuis 2017 .....	6
<b>2</b> Des entreprises présentes sur tout le territoire .....	8
<b>3</b> Activité : Un chiffre d'affaire en hausse depuis 2019 .....	11
<b>4</b> Portrait des travailleurs non salariés .....	12
<b>5</b> Structure d'emploi des entreprises .....	14
<b>Les salariés et les entreprises de la branche « boucherie » (IDCC 0992)</b> .....	<b>17</b>
<b>6</b> Les entreprises et emplois de la branche .....	18
<b>7</b> Caractéristiques des salariés de la branche .....	19
<b>8</b> Les métiers exercés .....	20
<b>9</b> Nature des contrats et temps de travail .....	21
<b>10</b> Salaires .....	23
<b>La formation et l'apprentissage aux métiers de la boucherie</b> .....	<b>25</b>
<b>11</b> La formation initiale aux métiers de la boucherie : des effectifs globalement stables .....	26
<b>12</b> L'apprentissage dans les entreprises de la branche .....	27
<b>13</b> Diplômes préparés : plus d'apprentis dans les diplômes de niveau 3 .....	28
<b>14</b> Apprentis et apprenties du commerce de viandes .....	29
<b>15</b> Parcours d'entrée en apprentissage .....	30
<b>16</b> Insertion dans l'emploi des apprentis .....	31





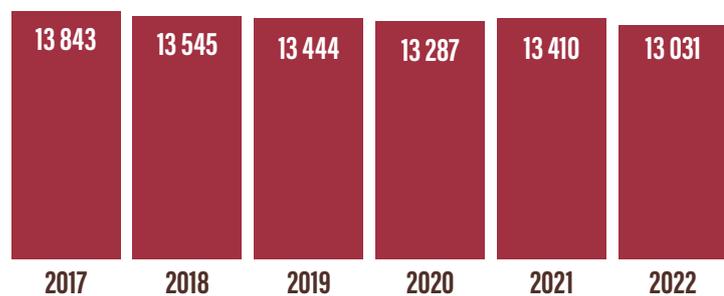
Le secteur  
du commerce  
de viandes (4722Z)  
et son évolution

## Un nombre d'entreprises en légère baisse depuis 2017

**13 031 entreprises**  
(en 2022)

En 2022, 13 031 entreprises (soit 14 605 établissements) sont actives dans l'activité de commerce de viandes (4722Z). Ce nombre est en diminution depuis 2017 (-6%).

Evolution du nombre  
d'entreprises de commerce de  
viandes (4722Z)

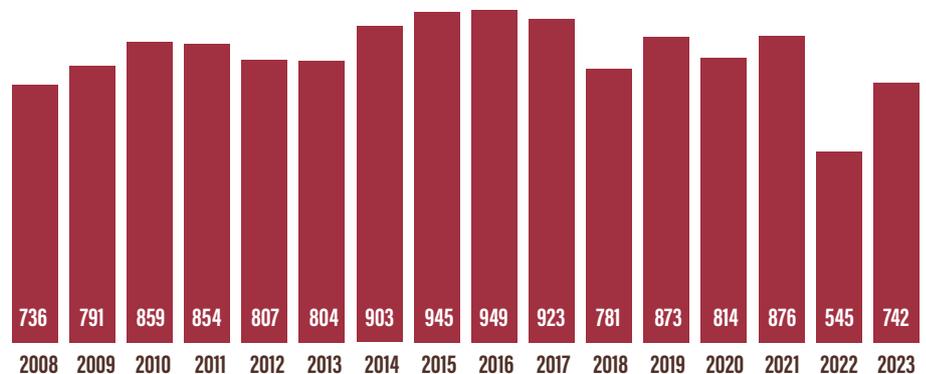


Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

**742 créations**  
**d'entreprises**  
(en 2023)

En 2023, 742 commerces de viandes ont été créés ou repris, un chiffre en hausse par rapport à l'année précédente\*. Le taux de création est environ de 5,5 % en 2023 (contre 3,3 % en 2022). Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

Nombre de créations  
d'entreprises de commerce  
de viandes (4722Z)



Source : INSEE, Démographie des entreprises.

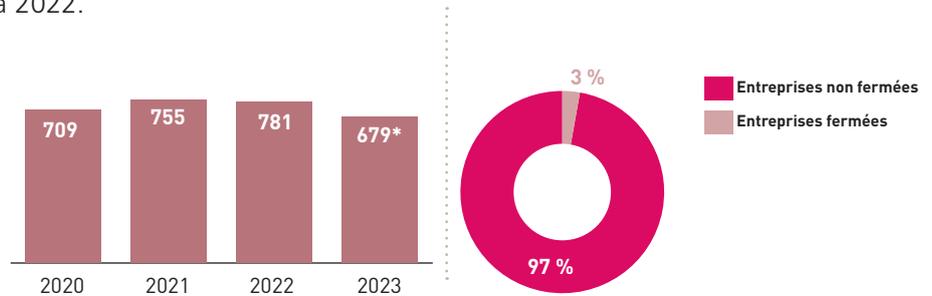
\* On constate dans le même temps une hausse importante des immatriculations sous le code 1011Z "Transformation et conservation de la viande de boucherie".

## Cessations d'entreprises

Évolution des cessations  
d'entreprises et taux de cessation  
d'entreprises de commerce de  
viandes (4722Z)

Source: INSEE/Sirene, Fichier stock des  
entreprises au 01/09/2024.  
(\*): données provisoires

Le nombre de cessations d'entreprises est en baisse en 2023, comparativement à 2022.

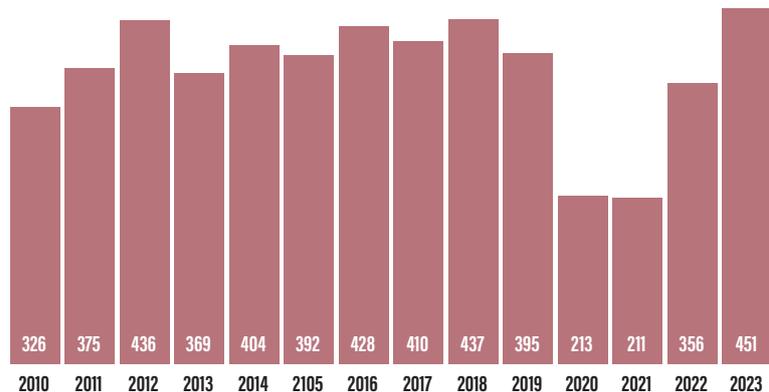


## 451 défaillances (en 2023)

Évolution du nombre de  
défaillances d'entreprises de  
commerce de viandes (4722Z)

Source: Banque de France

451 défaillances de commerces de viandes ont été enregistrées en 2023. Avec l'effet de la crise sanitaire, le nombre d'entreprises défaillantes avait diminué. En 2022 ce nombre retrouve le niveau de 2019. Le taux de défaillances est de 1,8 % en 2022.

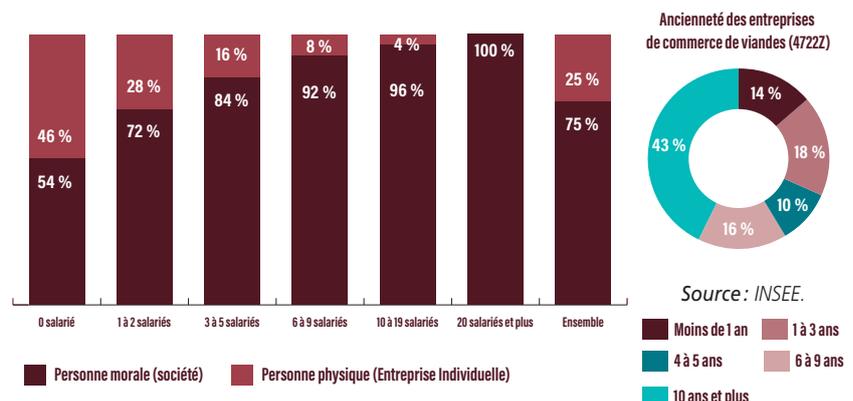


## Statut juridique

Statut juridique  
des commerces de viandes  
(4722Z)

Source: INSEE, Dénombrement des entreprises –  
Les « personnes physiques » correspondent aux  
entreprises individuelles et incluent  
les micro-entrepreneurs.

75 % des entreprises de commerce de viandes (4722Z) ont un statut de société. La part d'entreprises individuelles (personnes physiques, dont les micro-entrepreneurs) s'amenuise avec la taille des entreprises. 43% des entreprises ont plus de 10 ans d'ancienneté.



Source: INSEE.

## Des entreprises présentes sur tout le territoire

**Densité moyenne :**  
**20 boucheries**  
(pour 100 000 habitants)

On compte en moyenne 20 commerces de viandes pour 100 000 habitants en 2021 (la densité était de 27 en 2005). La densité est plus forte dans le Sud du territoire et en Normandie. Le taux le plus élevé est observé en Lozère et dans le Cantal.

Nombre d'entreprises de commerce de viandes par département en 2021 et densité pour 100 000 hts

Nombre d'entreprises (47222)

Densité pour 100 000 habitants

Densité inférieure à 16

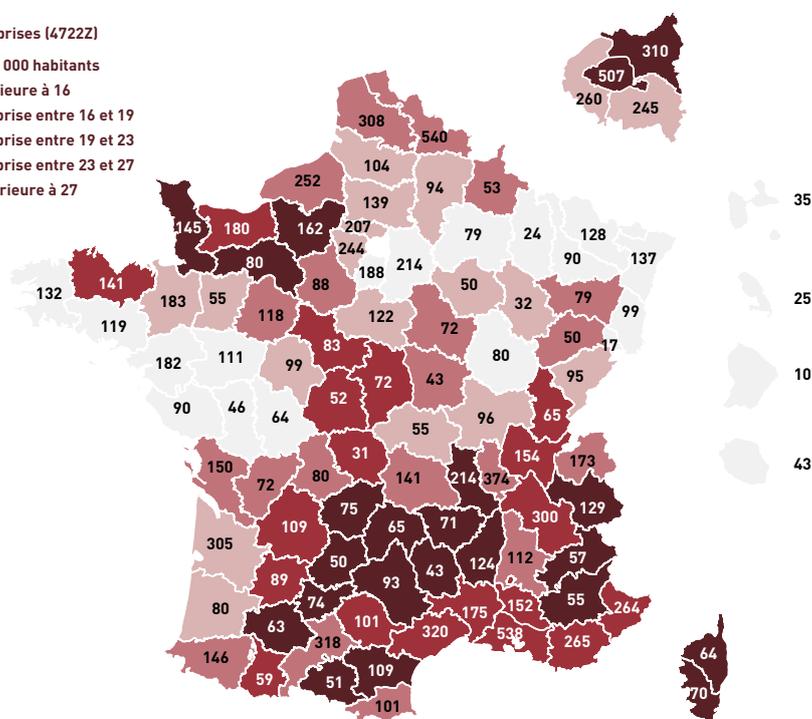
Densité comprise entre 16 et 19

Densité comprise entre 19 et 23

Densité comprise entre 23 et 27

Densité supérieure à 27

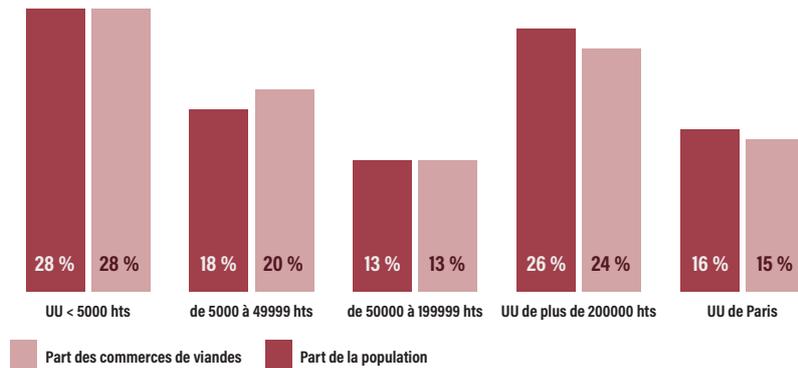
Source : INSEE, traitement ISM



**Des entreprises présentes dans tous les territoires**

- Le tissu des entreprises de commerce de viandes (47222) est réparti de façon relativement équilibrée dans les territoires ruraux et urbains.
- 28 % des boucheries sont localisées en commune rurale (une part identique à celle de la population).
- Le tissu est un peu plus dense dans les petites agglomérations urbaines de moins de 50 000 habitants.
- Il est en revanche proportionnel à la population dans les agglomérations de taille moyenne (de 50 000 à 199 999 habitants).

### Répartition des entreprises de commerce de viandes (4722Z) par taille d'unité urbaine



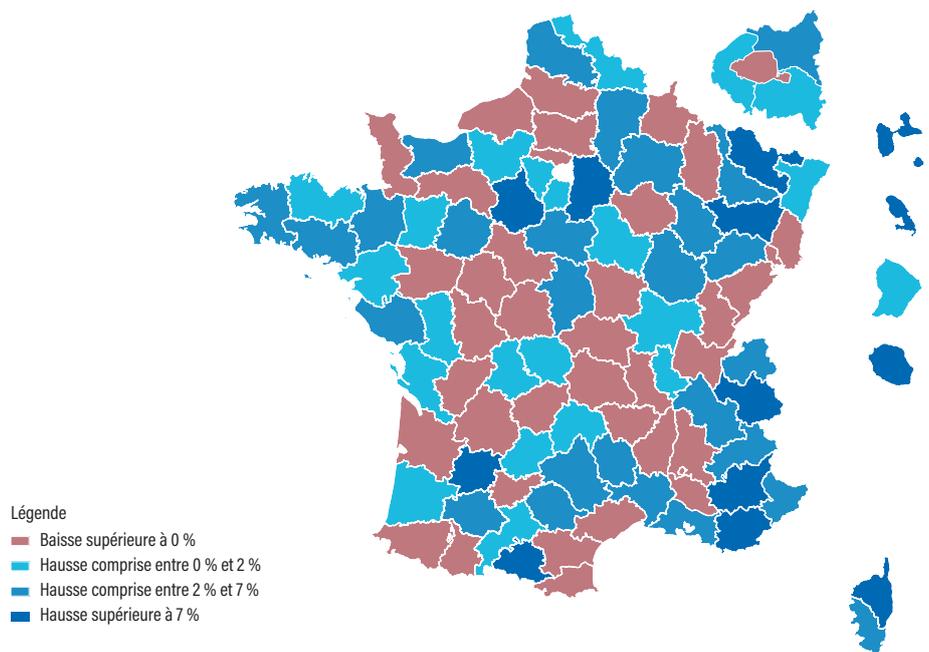
Source : INSEE, traitement ISM.

\*À noter : l'Insee appelle unité urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au-moins 2000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

## Une recomposition du tissu d'entreprises

Entre 2020 et 2021, la majorité des départements enregistrent une progression de leur nombre de commerces de viandes. Néanmoins, quelques départements, majoritairement ruraux, affichent une baisse, notamment dans les régions Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val de Loire.

### Évolution du nombre d'entreprises de commerce de viandes (4722Z) par département entre 2020 et 2021

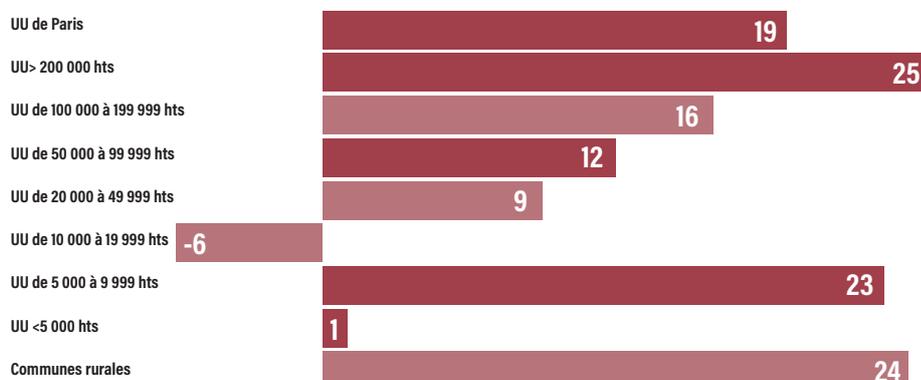


Source : INSEE, traitement ISM

## Des fermetures concentrées dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants

- L'évolution du nombre de commerces de viandes est de fait contrastée selon les types de territoires.
- Le nombre d'entreprises progresse dans toutes les unités urbaines à l'exception des communes de 10 000 à 19 999 habitants.
- L'évolution est la plus forte dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants.
- Les boucheries sont présentes aussi bien dans les communes centres que dans les communes de banlieue.

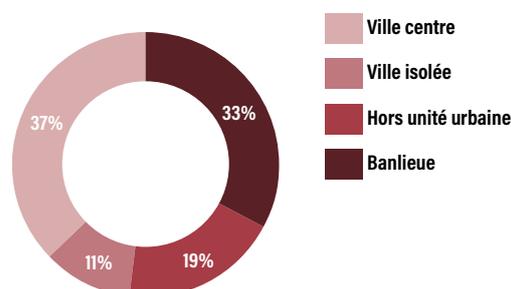
### Évolution du nombre de commerce de viandes (4722Z) entre 2020 et 2021 selon leur localisation



Source : INSEE, traitement ISM.

\*À noter : l'Insee appelle unité urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au-moins 2000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

### Localisation des entreprises de commerce de viandes (4722Z) par type de commune



Source : INSEE, traitement ISM.

Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Lorsqu'une unité urbaine est constituée d'une seule commune, on la désigne sous le terme de ville isolée.

## Activité

**Chiffre d'affaires HT**  
**7,9 milliards d'euros**

- En 2022, les entreprises du secteur ont réalisé un chiffre d'affaires total de 7,9 milliards d'euros.
- En 2022, le taux de valeur ajoutée est en baisse par rapport à l'année précédente (-2 points).

	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires HT	6,8 milliards	6,8 milliards	7,7 milliards	7,9 milliards
Valeur ajoutée*	1,8 milliard	1,96 milliard	1,96 milliard	1,85 milliard
Taux de valeur ajoutée	27 %	29 %	26 %	24 %

Source: INSEE, ESANE.

(\*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de commerce de viandes. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes de l'entreprise.

# Portrait des travailleurs non salariés

**8 559 travailleurs non salariés**

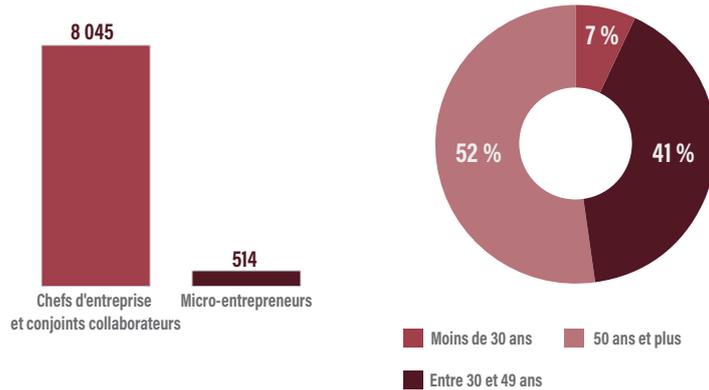
8 559 travailleurs indépendants (chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs et micro-entrepreneurs) sont actifs dans l'activité du commerce de viandes (4722Z), dont 6 % de micro-entrepreneurs (ces derniers sont donc relativement peu présents dans le secteur).

Le nombre de travailleurs indépendants est en baisse (8 922 en 2021), cela en raison du développement des Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) dont les dirigeants peuvent être salariés, mais aussi de la baisse des conjoints collaborateurs.

Ces travailleurs non salariés sont relativement âgés : 52 % des chefs d'entreprises (indépendants classiques) ont plus de 50 ans.

Nombre de travailleurs non salariés du commerce de viandes (4722Z) en 2022 et âge des chefs d'entreprise

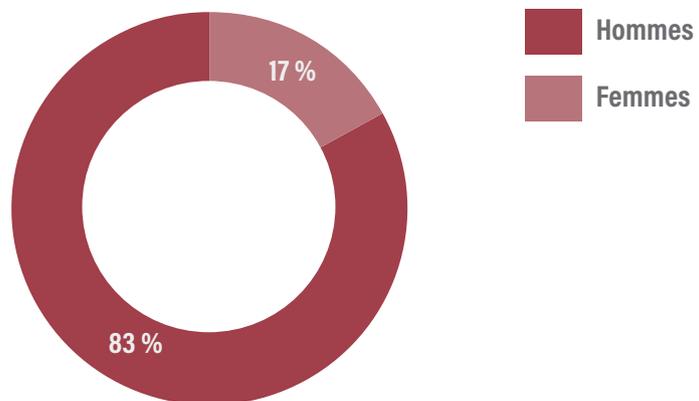
Source: Acoiss, base des travailleurs indépendants en 2022



**17 % des chefs d'entreprise sont des femmes**

Sexe des chefs d'entreprise du commerce de viandes (4722Z) en 2021

Les chefs d'entreprise du commerce de viandes sont très majoritairement des hommes. La part des femmes dirigeantes est de 17 % selon le recensement de la population.



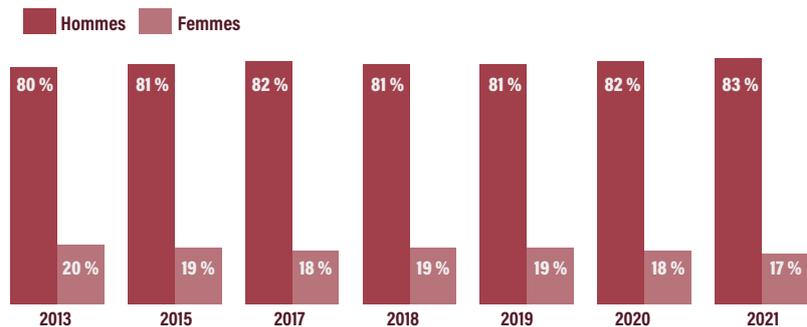
Source: RP 2021.



La part des femmes dirigeantes ne progresse plus ces dernières années dans l'activité du commerce de viandes.

### Évolution de la part des femmes cheffes d'entreprise du commerce de viandes

Source : RP 2021.

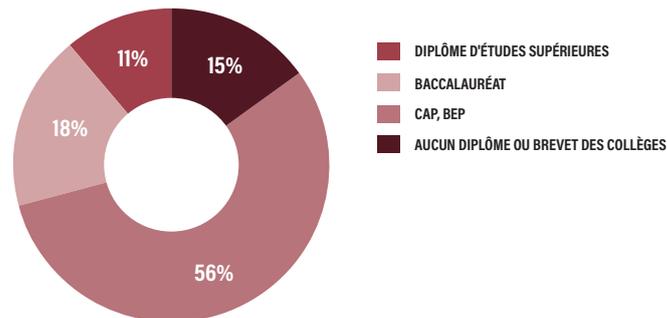


### Niveau de formation des dirigeants

#### Niveau de formation des chefs d'entreprise du commerce de viandes (4722Z)

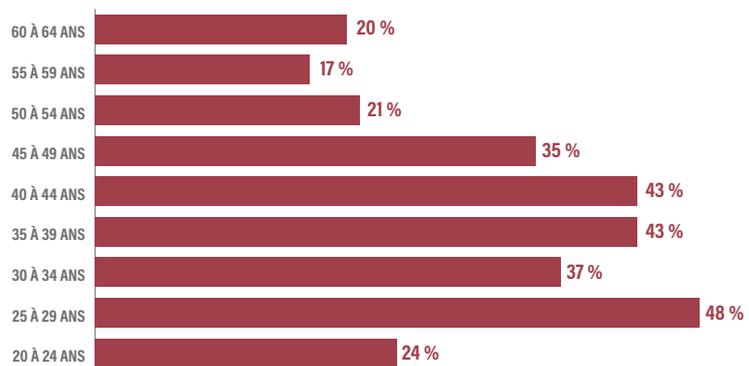
Une majorité de chefs d'entreprise du commerce de viandes (56 %) détient un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP). 29 % sont au moins diplômés de niveau 4 (BAC, BP, etc.). Le niveau de formation tend à s'élever (37 % des chefs d'entreprise âgés de 30 à 34 ans ont au moins un diplôme de niveau 4, contre 21 % des 50-54 ans).

Source : Recensement de la population 2021.



#### Part des chefs d'entreprise de commerce de viandes détenant au moins un diplôme de niveau 4 par tranche d'âge

Source : Recensement de la Population 2021.

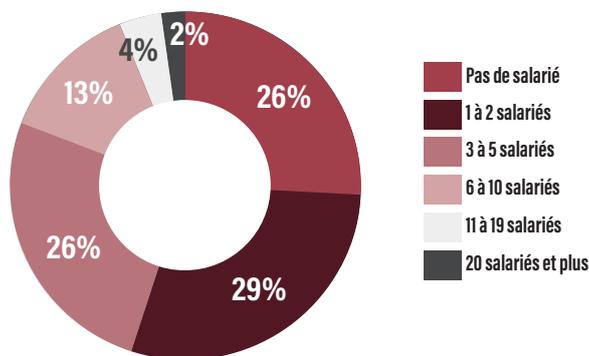


## Structure d'emploi des entreprises

### Une majorité d'entreprises employeuses

Répartition des entreprises de commerce de viandes (4722Z) par taille d'effectif en 2021

74 % des entreprises de commerce de viandes (4722Z) emploient des salariés : 55 % ont entre 1 et 5 salariés, 19 % comptent six salariés et plus. La quasi-totalité (98 %) sont des entreprises de moins de 20 salariés.

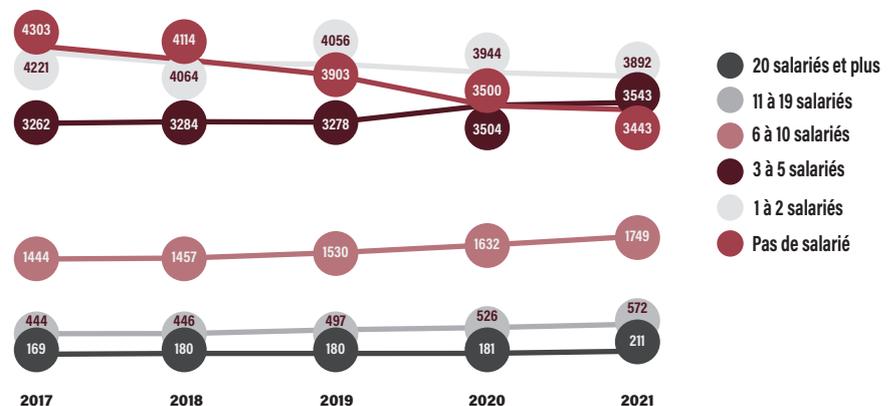


Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

### Une structure d'emploi en évolution

- La structure d'emploi des entreprises a évolué cette dernière décennie. La taille moyenne des entreprises apparaît en effet en hausse.
- Le nombre d'entreprises sans salarié diminue. Il est passé de 4 303 en 2017 à 3 443 en 2021.
- Le nombre d'entreprises de 1 à 2 salariés augmente en 2021. Les effectifs progressent également dans les entreprises de 3 à 5 salariés et de 6 à 10 salariés.
- Les effectifs sont relativement stables dans les entreprises de 20 salariés et plus.

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de viandes (4722Z) par taille d'effectif salarié



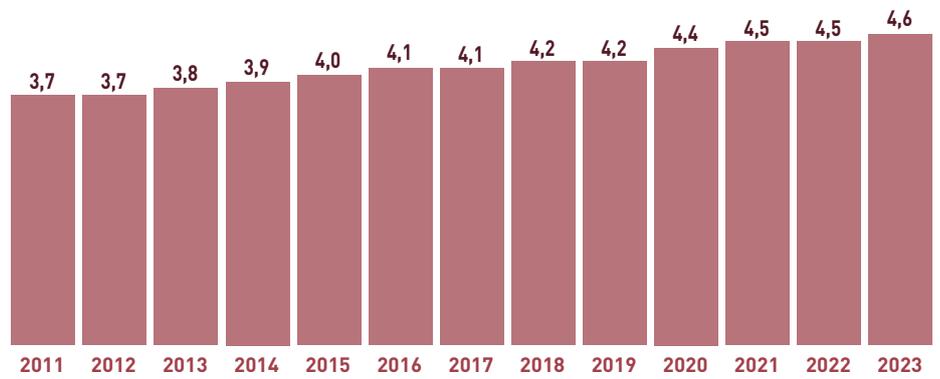
Source: INSEE, Dénombrement des Entreprises.

## Taille moyenne : 4,6 salariés

Evolution des emplois salariés  
dans l'activité de commerce de  
viandes (4722Z)



La taille moyenne des entreprises employeuses du secteur passe ainsi de 3,7 salariés en 2011 à 4,6 en 2023.

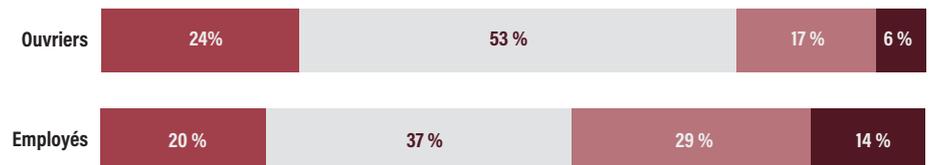


Source : URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires

## Niveau de formation des salariés

Près d'un quart des salariés des commerces de viandes sont autodidactes, que ce soit dans les métiers de vente (employés) ou de production (ouvriers). Une majorité sont détenteurs d'un CAP/BEP. Le niveau de diplôme est un peu plus élevé parmi le personnel de vente.

Niveau de diplôme des salariés  
des entreprises de commerce  
de viandes (4722Z)



Source : Recensement de la Population 2021.



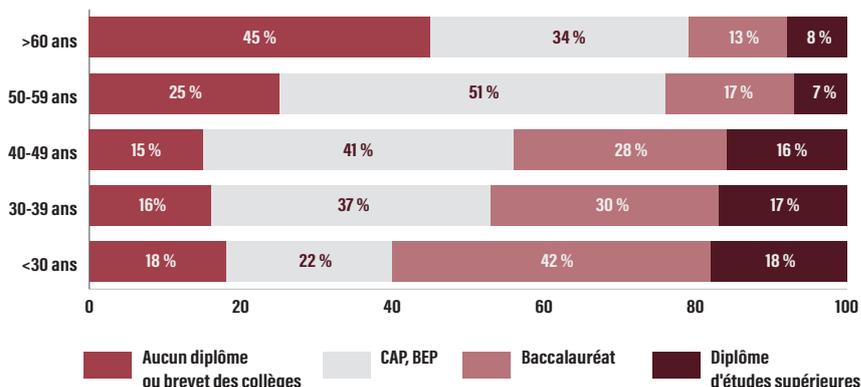
## Niveau de formation des salariés

Le niveau de diplôme des salariés tend globalement à s'élever :

- ainsi, la part d'employés et d'ouvriers détenant un diplôme de niveau Bac ou supérieur progresse avec l'âge (cette part atteint 47 % parmi les employés et 35 % parmi les ouvriers âgés de 30 à 39 ans) ;
- La part d'autodidactes tend à diminuer également parmi ces professionnels, sauf parmi les ouvriers de moins de 30 ans.

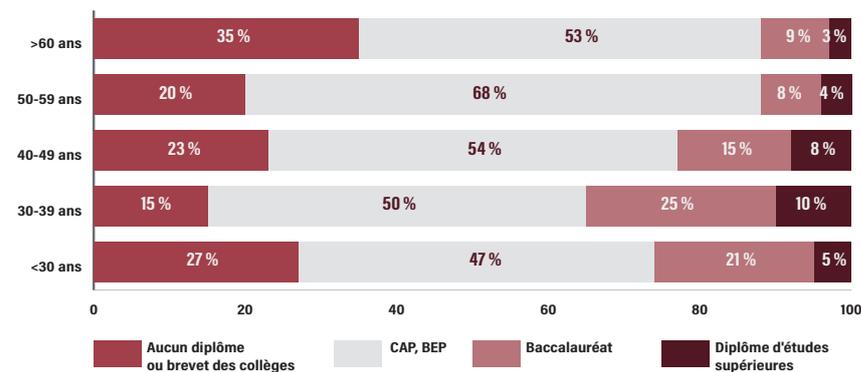
### Niveau de diplôme des employés salariés du commerce de viandes (4722Z) par tranche d'âge

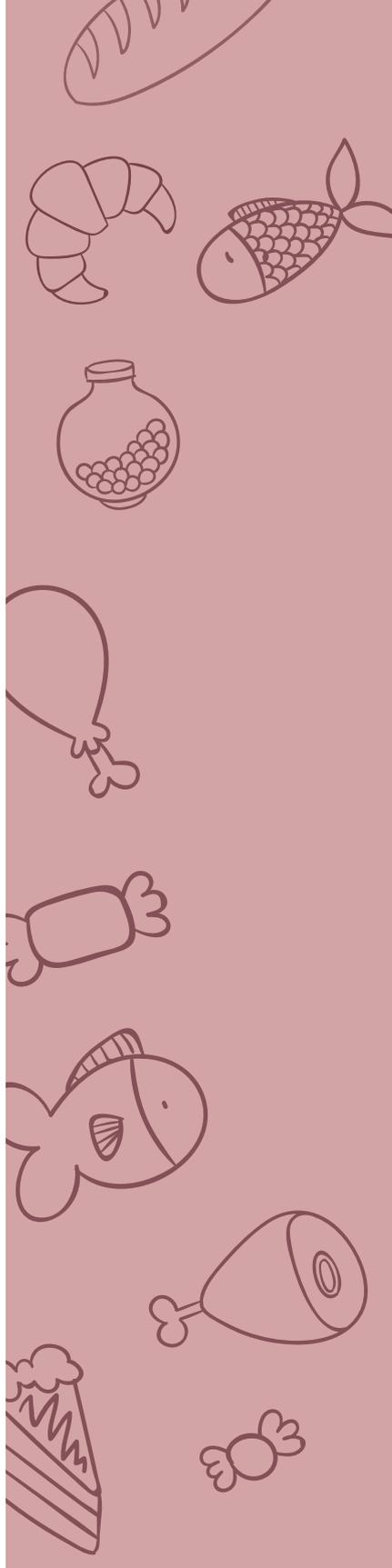
Source : Recensement de la Population 2021.



### Niveau de diplôme des ouvriers salariés du commerce de viandes (4722Z) par tranche d'âge

Source : Recensement de la Population 2021.





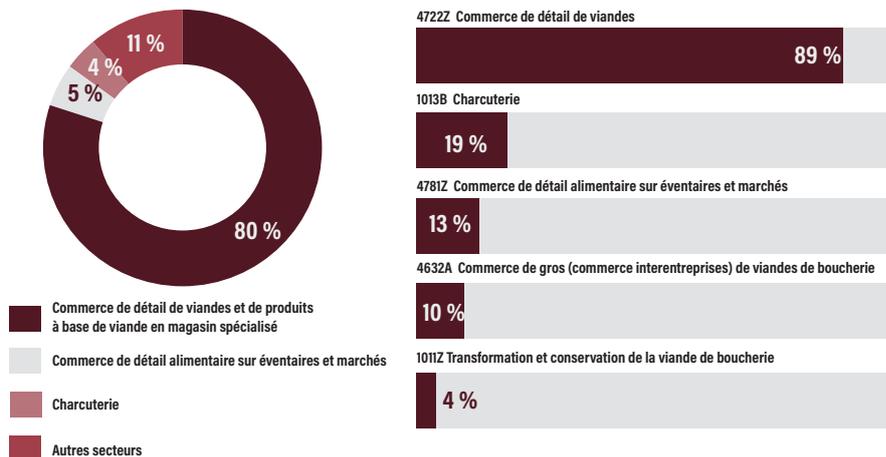
Les salariés  
et les entreprises  
de la branche  
« boucherie »  
(IDCC 0992)

## Les entreprises et emplois de la branche

### 10 660 entreprises rattachées

#### Répartition sectorielle des salariés et poids de la branche dans les secteurs d'activité (en % de salariés)

En 2022, 10 660 entreprises appliquent la convention collective de la boucherie (IDCC 0992), contre 10 980 en 2021. Les entreprises rattachées à cette convention collective sont majoritairement des entreprises de commerce de viandes : 89 % des salariés des entreprises de ce secteur (4722Z) relèvent de cette convention collective dont ils représentent 80 % des salariés rattachés. Des entreprises de charcuterie (1013B) ou du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (4781Z) sont également présentes dans cette convention collective, de même que des entreprises de transformation et conservation de viande de boucherie (1011Z), pour 4 % des effectifs.

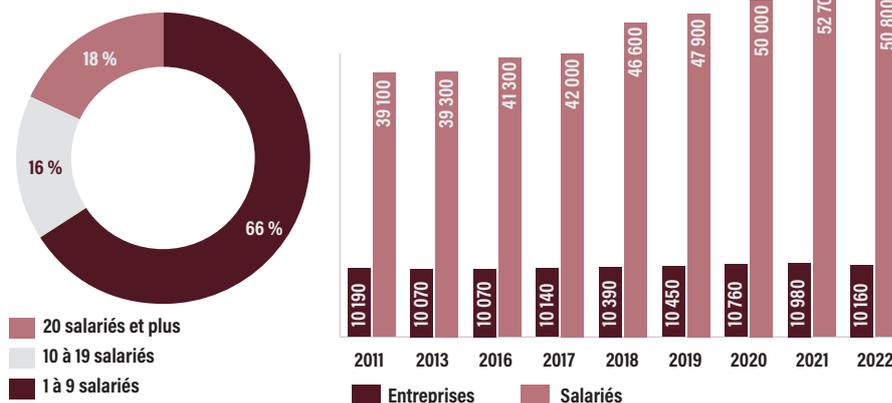


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

### 50 800 emplois salariés

#### Répartition des salariés par taille d'entreprise et évolution du nombre d'entreprises et salariés de la branche

Au total, 50 800 salariés sont rattachés à la convention collective 0992. Pour la première fois depuis 2017, ces effectifs sont en baisse par rapport à l'année précédente. Conformément à la structure de taille des entreprises de commerce de viandes (4722Z), 82 % des entreprises de la branche comptent moins de 20 salariés.



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

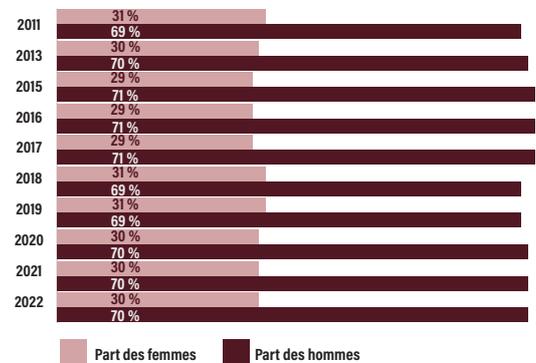
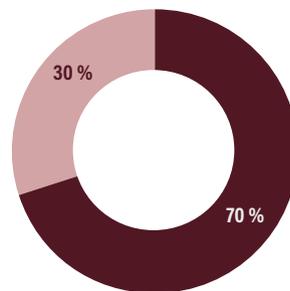
## Caractéristiques des salariés

**70 % des salariés sont des hommes**

Les salariés sont pour 70% des hommes et pour 30% des femmes.

La mixité n'évolue pas ces dernières années : la part de femmes était de 31 % en 2011.

Répartition des salariés par sexe et évolution



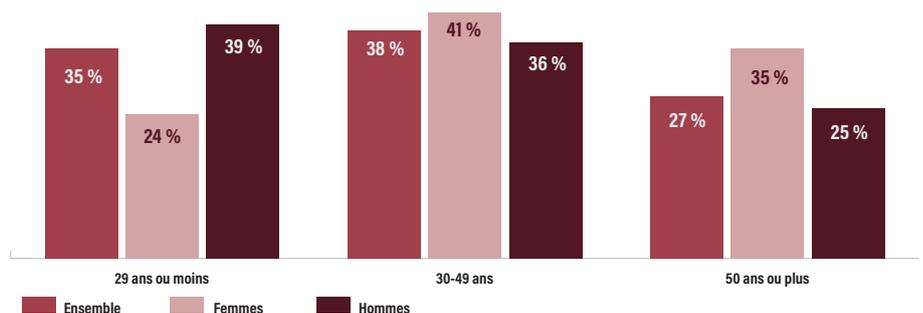
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS).

**35 % des salariés ont moins de 30 ans**

Un tiers (35 %) des salariés de la branche ont moins de 30 ans, une caractéristique qui s'explique notamment par l'importance de l'apprentissage dans les entreprises du secteur (39 % des hommes ont moins de 30 ans).

Les entreprises de la branche boucherie connaissent pourtant un vieillissement de leurs salariés : un peu plus d'un quart d'entre eux ont plus de 50 ans (contre 23 % en 2011).

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

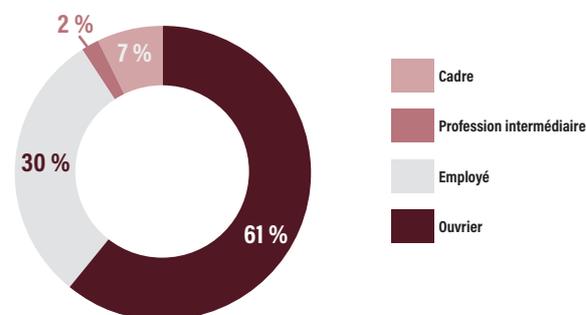
## Les métiers exercés

### Des postes qui se répartissent sur 2 catégories

Les métiers occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'ouvriers (61 %) ou d'employés de vente (30 %).

Les entreprises de la branche emploient néanmoins de nombreux cadres (7 %) : il s'agit d'une des proportions les plus importantes dans les branches de l'alimentation, après celle de la confiserie-chocolaterie-biscuiterie et de la poissonnerie.

#### Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle

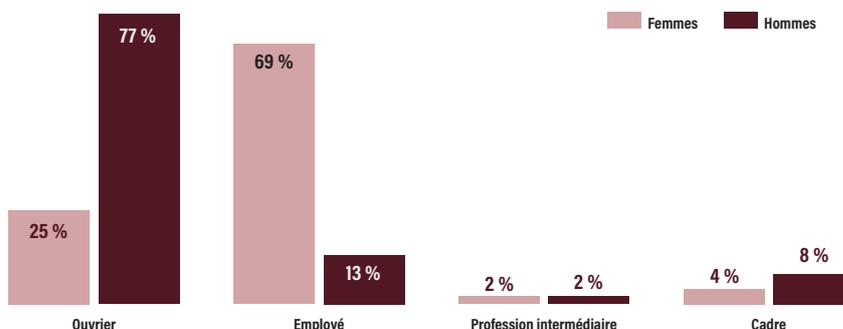


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

### Métiers d'homme, métiers de femme

#### Répartition des postes salariés par métier et par sexe

- Les choix de métiers sont distincts selon le genre : 77 % des hommes occupent un poste de production en tant que boucher alors que 69 % des femmes sont employées, principalement en vente.
- La part des femmes occupant un poste de production en tant que bouchère n'avait pas évolué entre 2011 et 2018. Elle augmente en 2022, passant de 20 % à 25 %.
- Les femmes sont également moins représentées parmi les cadres.



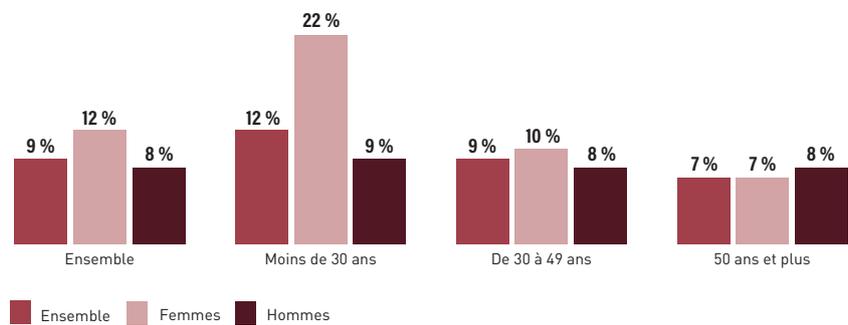
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

## Nature des contrats et temps de travail

**Contrats :  
9 % de salariés  
en CDD**

La part de salariés en contrat à durée déterminée (hors contrats d'apprentissage) est de 9 %. Les femmes sont plus nombreuses dans cette situation (12 %), notamment les femmes de 29 ans ou moins (22 %).

Part de salariés en CDD  
selon l'âge et le sexe

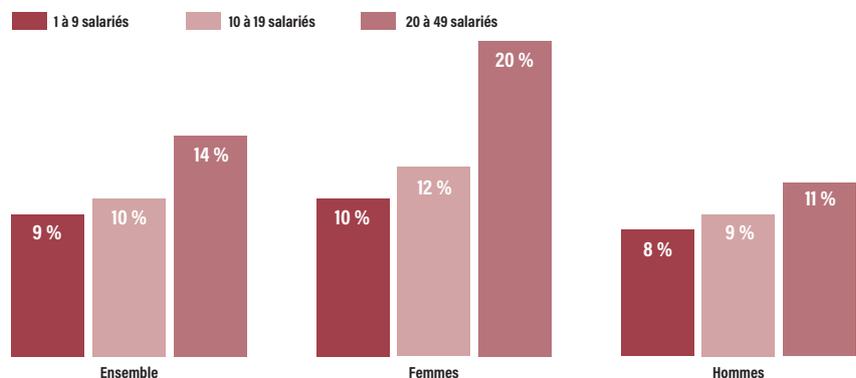


Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

**La part de CDD varie  
peu selon la taille  
des entreprises**

La part de salariés en contrat à durée déterminée (CDD) est de 9 %, elle est plus élevée pour les femmes dans les entreprises de taille moyenne.

Part de salariés en CDD  
selon la taille de l'entreprise



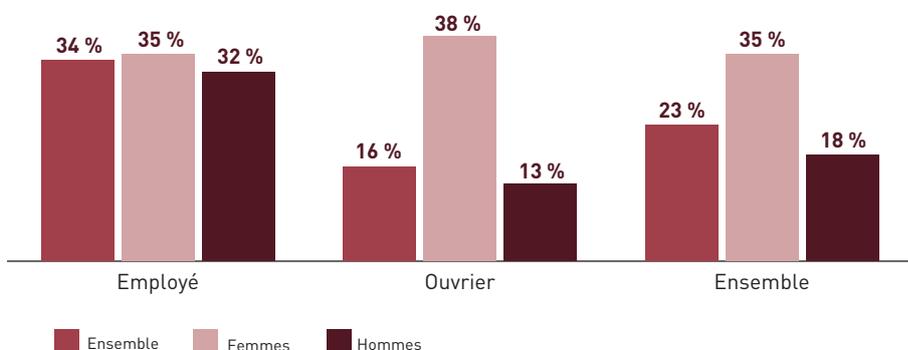
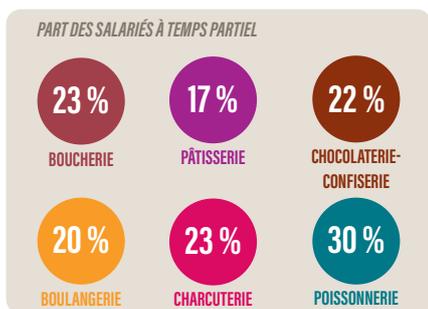
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

# Nature des contrats et temps de travail

**Temps de travail :  
23 % des salariés  
à temps partiel**

Concernant le temps de travail, 23 % des salariés de la branche travaillent à temps partiel. Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (18 % à temps partiel) et les femmes (35 %), ce qui s'explique principalement par la nature des postes occupés (les femmes exercent majoritairement en tant qu'employées dans la fonction de vente).

Part des salariés à temps partiel par sexe et profession

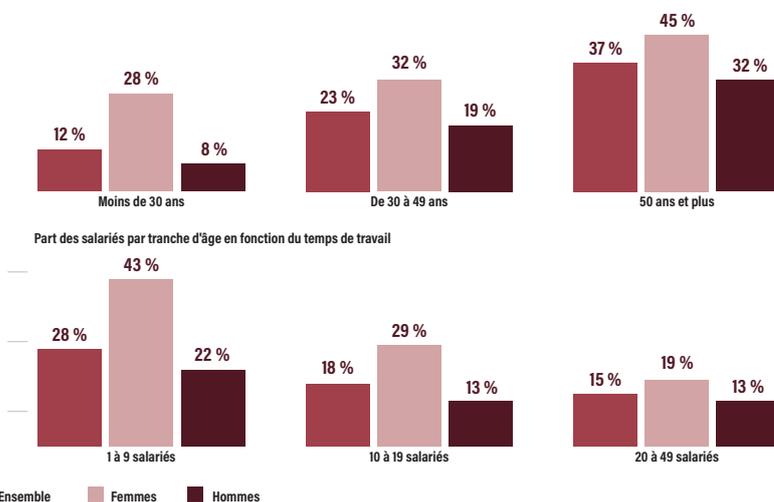


Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

**Le temps partiel augmente avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises**

La part de salariés à temps partiel augmente avec l'âge des salariés : ils représentent 12 % des 29 ans ou moins, 23 % des 30-49 ans et 37 % des salariés de 50 ans ou plus. La part de salariés à temps partiel diminue avec la taille des entreprises : ils représentent 28 % des salariés dans les entreprises de 1 à 9 salariés et 15 % dans les entreprises de 20 à 49 salariés.

Temps de travail des salariés en fonction de l'âge des salariés et de la taille des entreprises



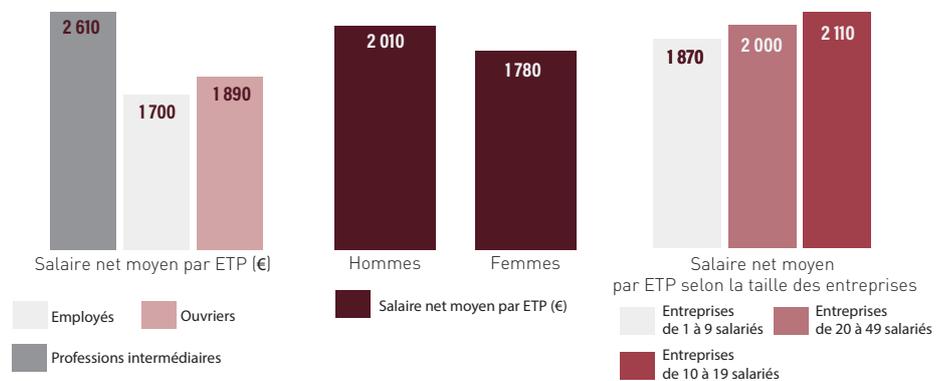
Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

## Salaires

**Le salaire net moyen mensuel est de 1 940 euros**

En excluant les contrats aidés et les apprentis, le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps Plein est de 1 940 euros : 2 010 pour les hommes et 1 780 pour les femmes ; 1 890 euros pour les ouvriers et 1 700 euros pour les employés. Le salaire net moyen par ETP augmente selon la taille des entreprises : 1 870 pour les entreprises de 1 à 9 salariés et 2 110 pour les entreprises de 20 à 49 salariés.

Salaires mensuels net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises



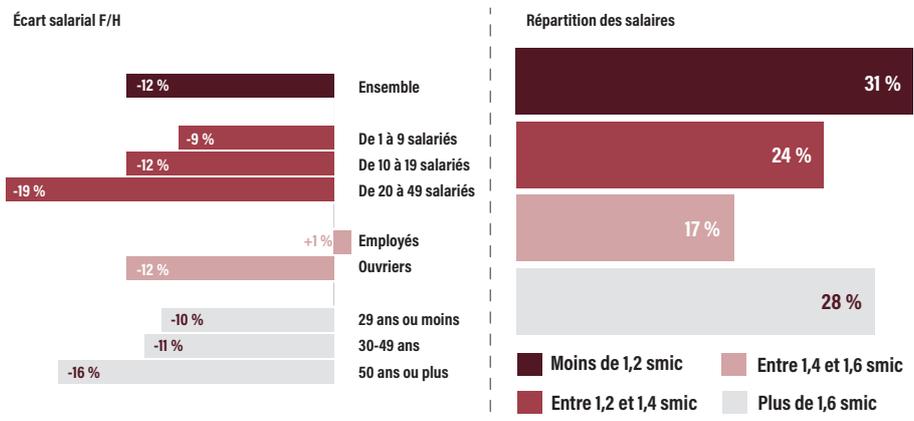
Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

**Note :** chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

**Un écart de salaire de 12% entre les femmes et les hommes**

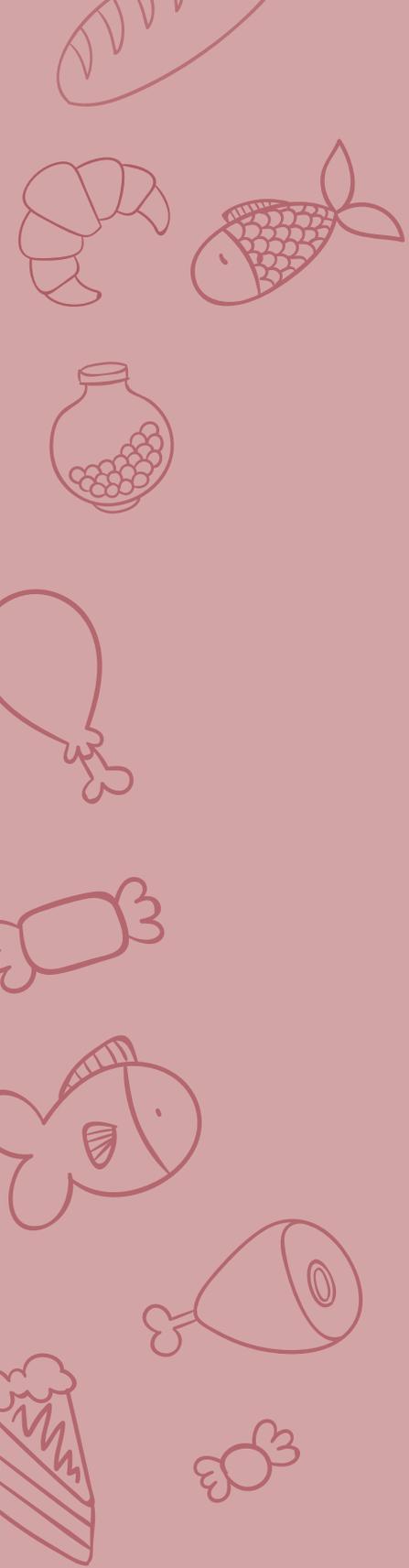
Écart de salaire F/H et répartition des salaires

L'écart salarial F/H augmente avec la taille de l'entreprise ainsi qu'avec l'âge. Seules les femmes employées ont un revenu plus important que leurs homologues masculins. Dans 69 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 SMIC.



Source : DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).





La formation et  
l'apprentissage  
aux métiers  
de la **BOUCHERIE**

# La formation initiale aux métiers de la boucherie : des effectifs globalement stables

## Le métier de boucher se prépare quasi-exclusivement par la voie de l'apprentissage

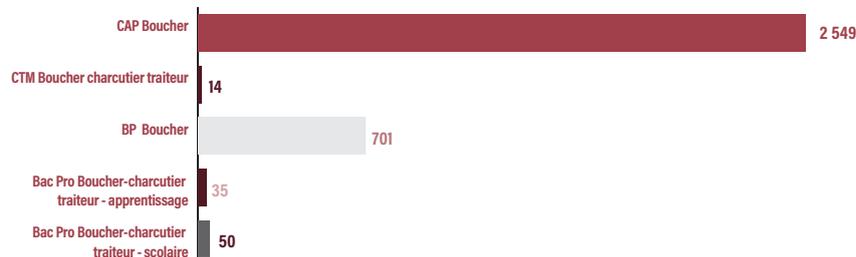
Les diplômes de formation préparant aux métiers de boucher sont préparés quasi-exclusivement par l'apprentissage (seuls 50 élèves sont issus de la voie scolaire du Bac Pro « Boucher-charcutier-traiteur» en 2022).

Malgré une baisse en 2022, les effectifs sortant des formations de CAP sont globalement stables depuis 2018 :

- En CAP, les apprentis sortant de formation sont passés de 2 744 en 2021 à 2 549 en 2022 (- 7%).
- En BP, les effectifs sont également à la baisse, passant de 738 en 2021 à 701 en 2022 (-5 %).
- Le CTM boucher-charcutier-traiteur est quasi-exclusivement préparé dans la région Grand-Est (14 sortants en 2021).
- Le Bac Pro Boucher-charcutier-traiteur est très peu préparé. Il se distingue par une part beaucoup plus importante d'élèves par rapport à celle des apprentis à préparer ce diplôme par la voie scolaire.

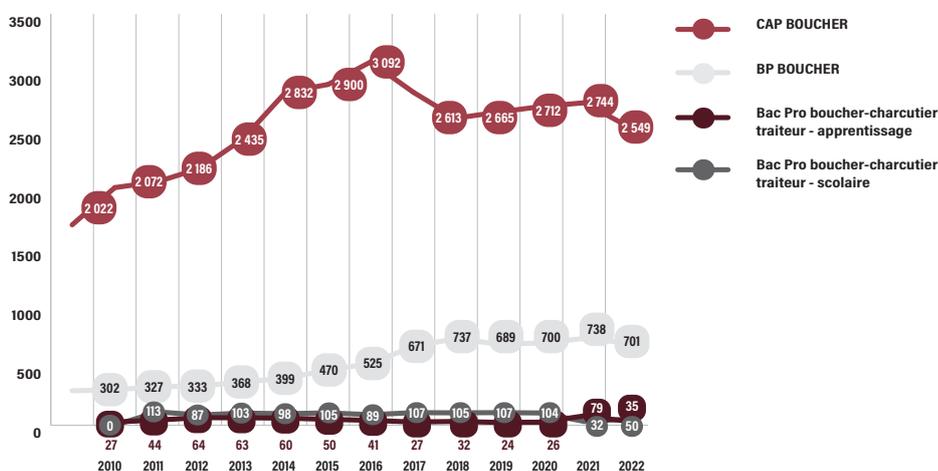
### Principaux diplômes préparant au métier de boucher (inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme en 2022)

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme – NB : pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



### Evolution du nombre de sortants des diplômes de formation au métier de boucher

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme



## L'apprentissage dans les entreprises de la branche

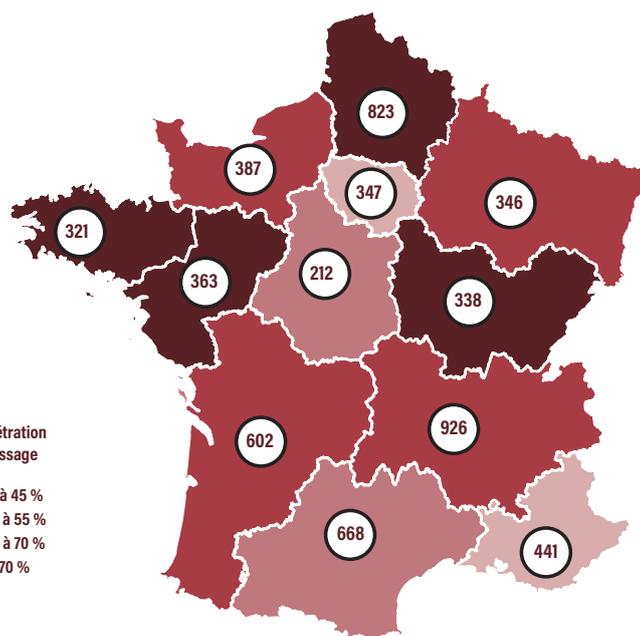
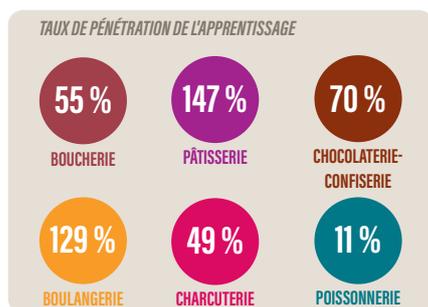
### Un taux de pénétration de 0.55 apprenti par entreprise

Les entreprises de la branche forment un total de 5 820 apprentis. Rapporté au nombre d'entreprises de la branche et donc au potentiel de formation, l'apprentissage est plus développé dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire et Hauts-de-France (le taux de pénétration dépasse 75 apprentis pour 100 entreprises dans ces régions).

Le taux le plus faible est observé en Ile-de-France.

### Répartition des apprentis formés par les entreprises de commerce de viandes (4722Z) par région et taux de pénétration pour 100 entreprises du secteur

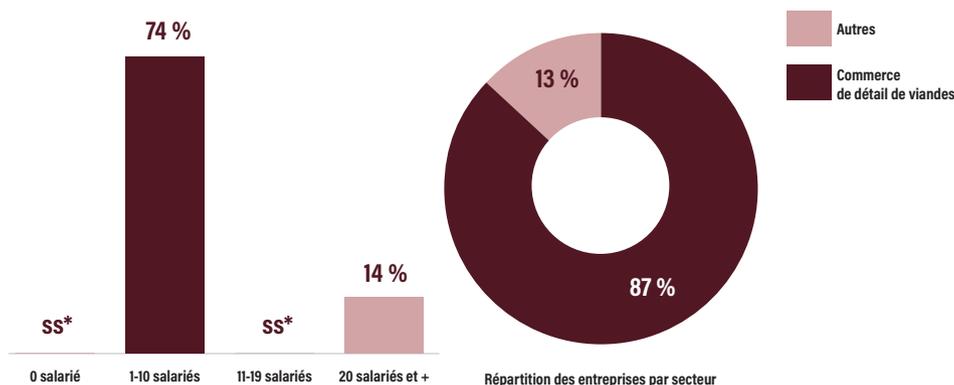
La très grande majorité des apprentis de la branche (87 %) sont formés dans des entreprises du commerce de viandes.



Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis, quelle que soit l'année de diplôme.

### Répartition des apprentis formés par les entreprises de commerce de viandes (4722Z) en fonction de leur taille

Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis, quelle que soit l'année de diplôme.  
(\*) Secret statistique



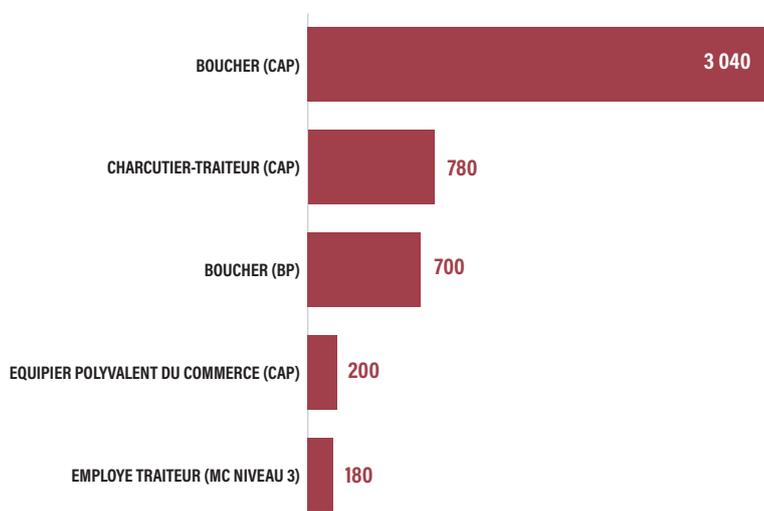
## Diplômes préparés : plus d'apprentis dans les diplômes de niveau 3

**78 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3**

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises du commerce de viandes (47222)

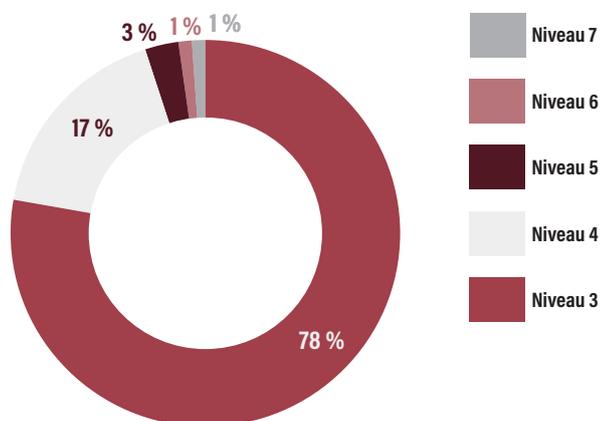
Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2023.

Le secteur se caractérise par un positionnement très fort des diplômes préparés sur le niveau 3 (CAP), qui regroupent 78 % des apprentis de la branche. Le principal diplôme préparé (par 54 % des apprentis ayant signé leur contrat en 2023) est le CAP Boucher, suivi du CAP Charcutier-traiteur (14 % des apprentis) et du BP Boucher (12 %).



Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé

17 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 4 et 3 % des apprentis possèdent un diplôme de niveau 5.



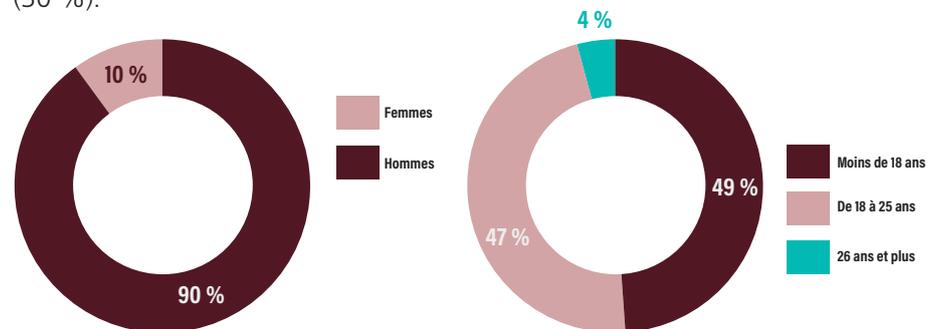
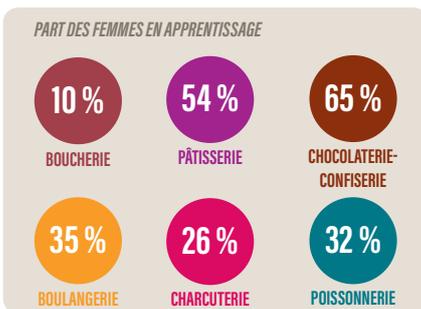
Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2023.

## Apprentis et apprenties du commerce de viandes

**10 % des apprentis sont des femmes**

Près de la moitié des apprentis de la branche sont mineurs. Cette part est stable par rapport à l'année précédente : 47 % en 2020 contre 46 % en 2021. La part des femmes en apprentissage (10 %) est inférieure aux taux relevés dans les autres secteurs de l'alimentation même si cette part est passée de 8% en 2019 à 11% en 2021. Elle est également en dessous du taux de femmes salariées dans la branche (30 %).

Répartition des apprentis par sexe et âge



Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis, quelle que soit l'année de diplôme.  
(\* ) ss : secret statistique

# Parcours d'entrée en apprentissage

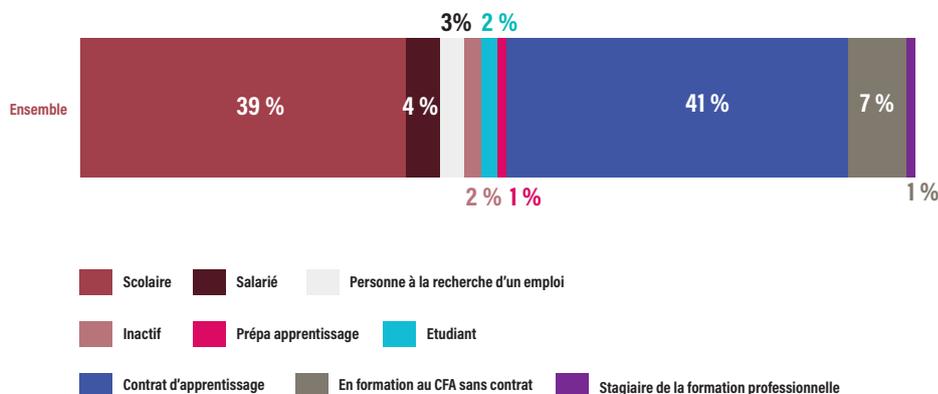
**La moitié des apprentis de la branche provient du monde scolaire**

La moitié des apprentis de la branche démarrant un CAP étaient précédemment élèves, principalement au collège. 33 % étaient déjà apprentis. 7 % proviennent du monde du travail (4 % étaient salariés, 3 % demandeurs d'emplois). 3 % étaient inactifs.

Quant aux apprentis engagés dans la préparation d'un diplôme de niveau 4 (principalement en BP), 8 apprentis sur 10 étaient déjà apprentis (probablement en CAP) et poursuivent leur parcours de formation. Seuls 8 % proviennent du monde scolaire. 1 % étaient demandeurs d'emploi et 2 % salariés.

## Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme

Source : OPCOEP - base : Apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2023.



# Insertion dans l'emploi des apprentis

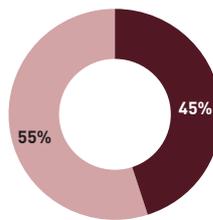
## Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). Près de la moitié des anciens apprentis en CAP boucher (45 %) poursuivent leur formation. Cette part est sans surprise plus restreinte pour les anciens inscrits en BP boucher (17 %) ou en Bac Pro boucher-charcutier-traiteur (31 %).

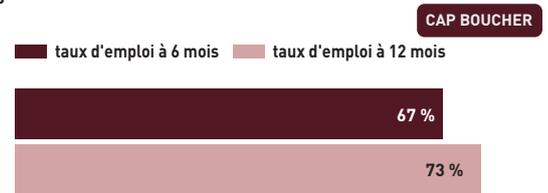
Concernant l'accès à l'emploi, il est relativement élevé dans ces spécialités : 67 % des jeunes ayant cessé leurs études et suivi un CAP boucher sont en emploi dans les six mois ; cette part monte à 86 % s'agissant des anciens apprentis en BP boucher.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

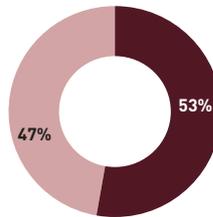
■ Recherche d'emploi ■ Poursuite d'études



Situation des apprentis en sortie de formation



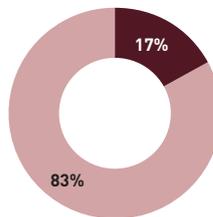
Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Situation des apprentis en sortie de formation



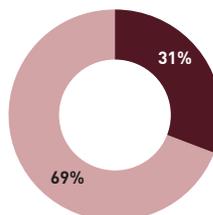
Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Situation des apprentis en sortie de formation



Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Situation des apprentis en sortie de formation



Taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)

Source : MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champ : apprentis sortants d'études en 2022.  
N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.



Crédits photos de couverture : Adobe Stock  
© Observatoire des Métiers de l'Alimentation - Décembre 2024  
Les citations doivent mentionner la source.

Observatoire prospectif des métiers et  
des qualifications dans les métiers de l'alimentation  
55 rue Ampère – 75017 PARIS  
[www.observatoire-metiers-alimentation.fr](http://www.observatoire-metiers-alimentation.fr)